

REGLEMENT TROPHEE AUTO-POURSUITE SUR TERRE KART CROSS

REGION CENTRE VAL DE LOIRE - 2023



L'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D'ÉDUCATION PHYSIQUE (U.F.O.L.E.P.) fédère les associations affiliées à la LIGUE FRANCAISE DE L'ENSEIGNEMENT.

L'UFOLEP contribue à l'harmonieux épanouissement de la personne humaine, pour un sport **éducatif** à tous les niveaux. Elle veut donner à chacun, sans discrimination aucune, la possibilité de pratiquer librement les activités physiques et sportives de son choix.

La conception de l'UFOLEP va de la saine détente dans le cadre des loisirs à la compétition, si elle est formatrice, amicale et désintéressée.

L'UFOLEP loin de concurrencer les autres fédérations, prospecte dans les milieux inexplorés par ses dernières et favorise leur recrutement. Elle contribue à la défense et à l'extension des institutions éducatives et sociales laïques.

Participer au challenge UFOLEP CENTRE d'Auto-Poursuite sur Terre est un engagement à :

- Respecter les règlements UFOLEP,
- Avoir un esprit sportif,
- Connaître et respecter les drapeaux,
- Respecter les règles internes à la manifestation (délai engagement, contrôle administratif et technique, règlement particulier du challenge UFOLEP CENTRE, comportement sur et en dehors de la piste, horaires, procédures de réclamation, etc. ...),
- Avoir un comportement d'adulte responsable.

1. Code du Sportif

Être sportif c'est :

- S'engager à connaître les règles du jeu, respecter les décisions de l'arbitre et des juges,
- Respecter les adversaires, partenaires et officiels,
- Refuser toute forme de violence et de tricherie,
- Être maître de soi en toutes circonstances,
- Être loyal dans le sport et la vie,
- Être exemplaire, généreux et tolérant.



Le trophée du Centre Val de Loire se déroulera sur 11 épreuves inscrites au calendrier durant la saison 2023
A noter que la période du trophée commence le 1^{er} janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2023.

Il n'y aura pas d'épreuves subsidiaires pour la saison 2023

La période de sélection pour la finale nationale 2023 est du 1^{er} juillet 2022 au 31 juillet 2023.

L'activité est ouverte à tous les pilotes (féminins ou masculins), de 12 ans révolus, possesseurs de la licence R6 UFOLEP en règle et titulaires du permis de conduire B ou titulaires du CAA avec une autorisation parentale.

Le véhicule doit respecter les règlements techniques nationaux de la discipline et posséder un passeport technique accompagné de sa vignette sécurisée. Le passeport technique est délivré lors de la première course du véhicule (ou lors des pré-contrôles) et le suivra toute sa vie.

Chaque pilote aura une fiche pilote sur laquelle les observations le concernant seront notées (drapeau noir, avertissement, alcoolémie...). Le ou les timbres millésimés seront apposés sur la fiche pilote (une seule vignette par année par pilote). Le pilote devra commander sa vignette millésimée auprès du responsable de trophée dans lequel il voudra être qualifié (un seul choix possible). Son montant est fixé annuellement et publié dans le numéro spécial « Dispositions communes à toutes les épreuves nationales – Règlements financiers ».

La fiche pilote est délivrée lors de la première course du pilote (ou lors des pré-contrôles) et le suivra. Même si le pilote change de catégorie d'une année sur l'autre, la fiche pilote sera inchangée.

2. Conditions de participation aux épreuves UFOLEP (validité de la licence 2022/2023)

La validité de la licence est du 1^{er} septembre 2022 au 30 août 2023 mais vous restez assurés jusqu'au 31 octobre 2023. Pour les activités auto, le pilote devra présenter son permis de conduire ou son attestation CAA avec autorisation parentale au contrôle administratif. Tout pilote en suspension de permis de conduire ne pourra pas pratiquer l'activité (voir règlement sportif, article 1 Conditions de participation).

L'activité est ouverte à tous les pilotes âgés de 12 à 18 ans sous réserve de :

- De 12 à 18 ans limiter la cylindrée du véhicule à 602 cm³ kart-cross,
- De 12 à 18 ans avec moteur ER6 bridé,
- Présenter une autorisation parentale,
- Participer et valider un stage de Certificat d'Aptitude Automobile (C.A.A.).

Les pilotes entre 12 et 18 ans ne sont plus exonérés des frais d'inscription et seront classés dans leur trophée. Ils pourront être qualifiés à la finale nationale.

Aucune dérogation n'est autorisée pour les moins de 12 ans.

3. Catégories (ou cylindrées)

- T1 (0 à 1200cm³)
- T2 (1201 à 1400cm³)
- T3 (1401 à 1700cm³)
- T4 (1701 à 2000cm³)
- Proto 1 (0 à 1500 cm³)
- Proto 2 (1501 à 2000 cm³)
- Proto 3 (0 à 2000 cm³)
- Monoplace MM
- Monoplace MA
- Kart-Cross 602
- Kart Cross OPEN ou MT09
- Kart Cross 500
- Kart Cross ER6/SV
- Kart Cross ER6 Bridé

3.a double monte ER6 bridé et ER6

Sous réserve d'avoir un double pré contrôle avec les deux pilotes présents (même stature)

Concernant la sécurité : angles d'harnais Hans siège pédalier etc.

Sous réserve de pouvoir faire les modifications en temps voulu sans déranger le déroulement des manches

Le directeur de course avec l'organisateur et la commission se réservent le droit d'autoriser ou pas la double monte

En cas de non-respect du règlement un déclassement de la journée de deux pilotes pourra être possible.

4. Pré-contrôle

Un pré-contrôle complet est obligatoire. 15 points de bonus

A Sougy : Samedi 18 mars 2023 de 10h/12h et 14h/19h

Dimanche 19 mars 2023 de 9h à 12h.

A Villegouin samedi 1 avril 2023 de 9h/12h et 12h/19h

Dimanche 2 avril 2023 de 9h/12h

a/Administratif du pré-contrôle

Le pilote devra présenter obligatoirement les pièces suivantes

- Licence valide, avec photo
- Fiche pilote avec son timbre millésimé de la saison en cours (ou il lui sera donné à ce moment-là)
- Passeport technique avec photo et avec vignette sécurisée d'identification du véhicule
en cas de nouveau véhicule un passeport vierge vous sera donné sur lequel sera collée l'une des deux vignettes millésimé
- On lui fournira une feuille de pré-contrôle et une feuille d'enregistrement des équipements de sécurité
- Ses équipements de sécurités devront être vérifié à ce moment-là par un commissaire technique présent et la feuille vérifié ou rempli et ensuite chacun signera la feuille qui devra être résigné à chaque course avec engagement du pilote sur la validité de ses équipements.

b/ pré-contrôle du véhicule

Le contrôle se fait obligatoirement en tenue complète réglementaire conforme aux RTS de la FFSA

Seul la peinture du véhicule n'est pas obligatoire

Le contrôle commence par le freinage en cas de défaillance le contrôle ne pourra pas continuer sans freinage efficace

La catégorie du véhicule y sera déterminée (tourisme, proto ou mono et karts) par le responsable technique. Le passeport y sera validé et les vignettes passeport collées pour les nouveaux véhicules.

Les véhicules devront être conformes au règlement technique national et devront être en configuration de course.

L'imprime de pré-contrôle devra être signé par le pilote et toutes les cases renseignées.

5.Weekend de Course

a/Administratif samedi de course

Les pilotes présenteront leur :

- le permis de conduire
- Licence de l'année en cours valide, avec sa photo
- Fiche pilote avec le timbre millésimé (UFOLEP) 2023,
- Passeport avec la photo du véhicule (la fiche pré-contrôle 2022 si possible)
- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurités vérifié par le commissaire technique en poste et à faire signer avec engagement du pilote pour la course
- Permis de conduire ou CAA avec autorisation parentale. Nouvelle à chaque manifestation avec date de course

b/contrôle technique

Le contrôle se fait obligatoirement en tenue complète réglementaire conforme aux RTS de la FFSA

Tous les pilotes, équipés de leur tenue règlementaire, présentent leur véhicule au contrôle technique le samedi, après un contrôle administratif validé, avec :

- Contrôle de sécurité pour les véhicules sans remarque sur le passeport, et la fiche pré contrôle
- Contrôle de sécurité et vérification des points particuliers inscrits sur le passeport ou la fiche de pré-contrôle
- Contrôle complet pour tout nouveau véhicule

Chaque pilote devra présenter :

- La revue technique du véhicule ainsi que les revues techniques correspondantes aux modifications effectuées,
- Le passeport avec la feuille du pré contrôle La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité et la signer pour la course du weekend.

Pour les nouveau véhicule La catégorie du véhicule y sera déterminée (tourisme, proto ou mono et karts) par le responsable technique. Le passeport y sera validé et les vignettes passeport collées.

Les véhicules devront être conformes au règlement technique national et devront être en configuration de course.

Le contrôle commence par le freinage en cas de défaillance le contrôle ne pourra pas continuer sans freinage efficace
Le contrôle pour toutes les catégories se fera le samedi les horaires seront diffusés ultérieurement en fonction de l'organisation de course (voir essai et chrono le samedi).

Le pilote disposera d'une heure après son arrivée pour faire contrôler son véhicule.

Tous les pilotes commissaires techniques qui officient sur l'épreuve sont prioritaires lors des contrôles.

Il n'y aura pas de contrôle technique le dimanche matin.

Les véhicules pourront être présentés au contrôle technique par un tiers, en tenue avec une licence R6. Dès son arrivée le pilote doit se présenter au directeur de course.

TOUS LES PILOTES DEVRONT AVOIR EN LEUR POSSESSION UN TRANSPONDEUR Chronolec LS à fil.

Le positionnement du transpondeur doit être impérativement conforme au règlement technique.

Des contrôles techniques aléatoires pourront être effectués le dimanche pendant la durée de la manifestation.

Tout pilote dont le véhicule sera refusé au contrôle technique ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

Les véhicules devront être propres et en état pour chaque manifestation.

6. Briefing

Lors du briefing qui se tiendra soit le samedi soir soit le dimanche matin (suivant la configuration de la course), le pilote signera une feuille de présence. En cas d'absence le samedi, il devra se présenter au directeur de course dès son arrivée le dimanche et de toute évidence avant le départ des essais.

TOUT PILOTE ABSENT AU BRIEFING SERA SANCTIONNÉ SUR SA FICHE PILOTE PAR LA DIRECTION DE COURSE

7. Contrôle alcoolémie

Chaque pilote pourra être soumis à un contrôle d'imprégnation alcoolique lorsqu'il est en prégrille dans son véhicule ou à n'importe quel moment de la journée.

8. Déroulement de l'épreuve

8.1 Ordre de passage

Ordre de passage valable pour toutes les courses de la saison 2022

(Sauf disposition imposée par l'organisation)

T1 – 602 – ER6 bridé – T2 – P1/P2/P3 – ER6 – T3 – 500 – T4 – MM/MA – Open

Les catégories T1 devront se présenter en prégrille après les derniers essais chronométrés pour le départ de la première manche

8.2 Essais libres/chronométrés

Les essais libres et/ou les chronométrages s'effectueront en début de matinée le dimanche matin ou le samedi après-midi selon la possibilité de l'organisateur.

Les véhicules partiront espacés de 5 secondes par groupe de cinq, ou plus suivant la configuration du circuit et pour un tour d'essai libre et deux tours de chronométrage minimum (selon appréciation de la direction de course).

Le départ des essais se fera au drapeau par catégorie du plus petit au plus grand, en inversant à la course suivante.

Dans le but de tester une nouvelle procédure d'ordre de passage, la commission garde la possibilité de faire partir les essais et chronométrages par tirage au sort par catégorie (comme en finale nationale) ou selon le classement croissant ou décroissant du trophée (pour ne plus prendre en compte les numéros des pilotes qui n'est pas une procédure équitable).

8.3 Chronométrage / séries pour une catégorie

Pour chaque catégorie (ou cylindrée) la constitution des séries (A, B, C...) se fera par chronométrage. Dans la mesure du possible, les groupes comporteront un nombre équivalent de véhicules pour un maximum de 15 voitures et 18 kart-cross par série, sous réserve d'arrêté préfectoral.

La séance de chronométrage détermine l'ordre de départ de la première manche.

- 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème} au chronométrage seront placés en grille série A : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}
- 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} au chronométrage seront placés en grille série B : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}

8.4 Manches 1 et 2 et plus

L'ordre d'arrivée de la 1^{ère} manche donne la grille de départ de la 2^{ème} manche.etc

La somme des places des manches donne la grille de départ de la Finale, les quinze ou dix-huit premiers pilotes classés partiront en finale A.

En cas d'égalité entre 2 pilotes, ils seront départagés par les chronos.

8.5 Résultat final

La somme des places des 3 manches donne le résultat final. En cas d'égalité entre 2 pilotes, ils seront départagés par l'ordre d'arrivée de la 3^{ème} manche (voir article 16 du règlement sportif).

Les points collectés seront reconvertis comme ci-dessous pour le classement de la saison :

Classement	Attribution point course	
	KC (602, ER6 bridé, 500, ER6 et OPEN)	Tourisme, Mono, Protos
1	20	20
2	17	17
3	15	15
4	13	13
5	12	11
6	11	10
7	10	9
8	9	8
9	8	7
10	7	6
11	6	5
12	5	4
13	4	3
14	3	2
15	2	1
16 ^{ème} et +	1	1
Non Partant	0	0

Le changement de catégorie en cours de saison, ou le fait qu'un pilote ait plusieurs véhicules de catégories différentes, implique d'avoir des numéros différents (il n'aura pas le droit de les utiliser le même jour).

Les points acquis dans des catégories différentes ne peuvent être cumulés et la catégorie dans laquelle le pilote aura effectué le plus d'épreuves sera celle utilisée pour la qualification à la finale Nationale.

Le changement de catégorie devra être motivé par un courrier, adressé au Responsable de la Commission Régionale et sera étudié par l'ensemble des membres de la Commission Régionale.

8.6 Annulation d'épreuve

Si une épreuve est annulée (conditions météorologiques par exemple) par décision du jury de course compétent, il ne sera procédé à aucun remboursement de l'engagement mais le pilote se verra crédité de 15 points de bonus si son inscription a été faite dans le délai imparti.

Si l'épreuve est interrompue (conditions météorologiques par exemple), le classement des pilotes sera établi à partir du chronométrage ou des manches ayant pu se dérouler.

8.7 PENALITÉS

Absence de documents officiels (permis, licence, passeport, fiche pilote)

Amende au tarif en vigueur

Equipement pilote obligatoire pendant les contrôles techniques

15 secondes de pénalités

Non-respect des drapeaux

Avertissement et 30 secondes de pénalités

Dégagement de fumée importante

Départ fond de grille Avertissement verbal

Feux stop ou feu permanent hors service en prégrille ou grille

Non départ de la manche ou départ fond de grille

Faux départ

Pénalité de 10 secondes /Article 15règlement sportif

Deuxième faux départ

Pénalité de 10 secondes + fond de grille

Mauvais comportement dans le parc pilote, en grille de départ, sur la piste (manœuvres intempestives antisportives), des accompagnateurs, tricherie

Exclusion de la journée, course non comptabilisée, déclassement, sanction disciplinaire

Drapeau avertissement (noir/blanc) et drapeau noir

Seuls les avertissements pour conduite dangereuse seront inscrits sur la fiche individuelle du pilote sur décision du directeur de course.

Trois avertissements, dans la saison, équivalent à un drapeau noir.

Au bout de deux drapeaux noirs sanction en points (article 23 du règlement sportif)

Nota : ces pénalités ne se substituent pas au règlement disciplinaire.

Des pénalités peuvent être attribuées ou toute autre sanction une fois la (les) manche(s) terminée(s) suite aux investigations de la direction de course.

Tout véhicule ayant fait l'objet de demande de modification(s) inscrite(s) sur le passeport par le responsable technique, sera refusé par la direction de course, si celle(s)-ci n'est pas (ne sont pas) effectuée(s) à la course suivante.

LES PILOTES SONT RESPONSABLES DE LEURS ACCOMPAGNATEURS ET DE LEURS SUPPORTERS.

9. PROCEDURE ADMINISTRATIVE

1. Chaque association doit commander les vignettes passeports **avant la date butoir** à la Responsable administrative de la Commission Régionale Centre, accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'UFOLEP CENTRE :

Patricia Pinault,
14 Avenue du 8 mai,
36100Issoudun
E-mail : fab.pat36@gmail.fr

2. La commission régionale transmet le bon de commande global à l'UFOLEP Centre, accompagné du règlement.
3. La Commission Nationale UFOLEP envoie la commande, au responsable administratif du trophée Centre.
4. A charge des clubs d'informer leurs pilotes d'avoir tous les documents nécessaires le jour des pré-contrôles, tels que :
 - Fiches de renseignements impérativement renseignées avec les photos correspondantes Licences R6 valide
 - Permis de conduire en cours de validité ou CAA avec autorisation parentale
 - Tout pilote en suspension de permis de conduire ne pourra pas pratiquer l'activité.
5. Les week-ends des pré-contrôles détermineront les catégories des véhicules. Les passeports techniques et les fiches pilotes y seront délivrés.

Les véhicules auront deux vignettes d'identification (une vignette apposée sur le véhicule et l'autre collée sur le passeport). En cas de perte du passeport et/ou endommagée une nouvelle vignette au même N° d'identification devra être commandée auprès du responsable administratif. Pour rappel une vignette d'identification ne se découpe pas pour la recoller sur un nouveau passeport et 2 vignettes ne doivent pas être collées l'une sur l'autre.

Plusieurs pilotes avec leurs fiches pilotes pour un même véhicule (qui a un seul passeport) seront classés avec un numéro de course différent et surclassé.

Si un pilote a plusieurs véhicules de catégories différentes, il sera obligé d'avoir des numéros différents, et les points acquis dans des catégories différentes ne pourront être cumulés. Il ne pourra pas les utiliser le même jour.

Les véhicules doivent être stationnés dans le parc fermé, dès leur passage au contrôle technique. Aucun véhicule ne peut sortir de l'enceinte sportive jusqu'à la clôture de la manifestation sauf autorisation du directeur de course.

Le pilote responsable de sa catégorie doit s'assurer que les pilotes et les véhicules soient prêts 20 minutes avant le passage de leurs manches avec les numéros visibles.

Tout pilote absent lors de la mise en prégrille (suivant les manches préalablement affichées), se verra placé en fond de grille ou refusé l'entrée de la piste pour la mise en grille.

Les chiens devront être tenus en laisse le samedi et le dimanche.

Les barbecues à charbon de bois sont interdits sur le parc pilotes.

Les organisateurs doivent mettre les moyens nécessaires afin d'assurer la sécurité du public, des participants, des accompagnateurs, des officiels, des bénévoles et des véhicules de compétition dans l'enceinte sportive. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols et détériorations du matériel dans l'enceinte de la manifestation.

L'organisateur se doit d'avoir un circuit en état et homologué, conformément à la législation en vigueur avant toute manifestation comptant pour le trophée UFOLEP Centre.

L'organisateur doit prévoir au minimum 4 véhicules de dépannage dont deux équipés d'un moyen de levage.

L'affichage des documents officiels ainsi que les horaires du déroulement des épreuves sont obligatoires.

Tout contrevenant se verra déclassé du trophée Ufolep Centre Val de Loire ou manifestation non validée.

Toute manifestation non conforme aux règlements sportifs nationaux ainsi qu'au règlement particulier du Trophée centre Val de Loire ne sera pas prise en compte.

En cas d'absence d'arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant les nuisances nocturnes, le bruit sera autorisé au maximum jusqu'à 00H30 dans la nuit du samedi au dimanche.

Les Directeurs de course se devront d'appliquer les directives du présent règlement.

Les Directeurs de course, adhérents à l'association organisatrice ne peuvent officier qu'en tant que Directeur adjoint.

Les commissaires techniques ne doivent pas contrôler les véhicules de leur association lors d'une manifestation.

Le non-respect de ces directives ne se substitue pas au règlement disciplinaire.

10. PROCEDURE D'ENGAGEMENT

Trophée de centre val de loire commence le 1 janvier 2023 et fin le 31 décembre 2023

La période de sélection pour les finales nationales commence le 1 juillet 2022 et va jusqu'à fin juillet 2023 incluant Bazaiges et Saulnay 2

Les inscriptions des engagements se feront exclusivement sur le site d'ESPACE COMPETITION :

www.espace-competition.com

Lien du site d'inscription également disponible via le site de l'auto-poursuite du Centre Val de Loire :

<https://autopoursuitecentre.weebly.com>

- **Montant de l'engagement 58€,**
- **La période d'inscription commencera cinq semaines avant la course et pour une durée de trois semaines pendant laquelle un bonus de 15 points sera attribué aux pilotes ayant respecté ce délai,**
- **La clôture définitive des inscriptions se fera le mercredi soir d'avant la course,**
- **En cas de problème d'inscription, contacter par courriel autokart-tropheecentre@sfr.fr,**
- **Aucune inscription papier, verbale ou courriel ne sera prise en compte,**
- **Les pilotes du trophée Centre-Val de Loire ne sont plus prioritaires (limités à 180 pilotes).**

Seules les inscriptions prises entre les dates butoirs sont remboursables jusqu'au mercredi d'avant la course (frais de gestion déduits) ; en faire la demande à autokart-tropheecentre@sfr.fr.

La remise des trophées se tiendra le 4 novembre 2023 en soirée avec un repas organisé par l'Auto-Cross de Neuillé Pont Pierre. Ou une autre association qui se portera volontaire !

Une réunion de commission aura lieu dans la matinée du 4 novembre 2023

Une réunion des clubs sera organisée dans l'après-midi du 4 novembre 2023.

ENGAGEMENT OBLIGATOIRE SUR ESPACE COMPETITION							
DATES DE COURSES 2023 ,ENGAGEMENT, PRE-CONTROLE				AUTO POURSUITE DU CENTRE VAL DE LOIRE			
	AUTOPOURSUITE	dates course 2023	dates d'engagements avec bonus 15 points	dates d'engagement sans bonus	organisateur	coordonnées	personne à contacter
	lieux						
1	SOUGY circuit d'orléans sougy	16/04/2023	du 13 MARS au 3 AVRIL	du 4 AVRIL au 12 AVRIL	Auto-carita 45	Garnier Alain a.garnier424@gmail.com	ingrid.montenegro@sfr.fr 06.08.49.00.45
2	A CHAPELLE VICOMTESS	30/04/2023	du 27 MARS au 17 AVRIL	du 18 AVRIL au 26 AVRIL	DDTA Droué Tout Terrain Aventure 41160 Morée	Eric Jourv 7 rue Bois Neuf 41160 Morée	Sebastien Breton bretton.martin-is@orange.fr 06.81.04.00.74
3	VILLEGUIN Circuit Etienne LEDRU	07/05/2023	du 03 AVRIL au 24 AVRIL	du 25AVRIL au 03 MAI	VLAP Villeguin Levroux auto poursuite 36100 Issoudun	Fabrice Martinon 14 av du 8 mai 36100 Issoudun	fab.nat36@gmail.com mathieu.theveneau@sfr.fr 06.08.45.03.71
4	A CHAPELLE VICOMTESS	21/05/2023	du 17-AVRIL au 08/MAI	du 9 MAI au 17 MAI	LLAC Le Loir Auto Cross	Mr Alex Mean 42 rue de l'Ormeau 41800 Montoire sur le	alex.mean@orange.fr 02.54.85.21.17
5	SAULNAY	04/06/2023	du 02 MAI au 22 MAI	du 23 MAI au 31 MAI	ATB Auto terre Brennou	Mr Claude Bruneau 14 rue des échelles 36320 Villedieu sur in	bruneau.claude809@orange.fr 06.89.75.86.75
6	SOUGY	18/06/2023	du 15 MAI au 5 JUIN	du 6 JUIN au 14 JUIN	ATVL Auto terre val de Loir	Christian Montenegro 48 rue des Closiers 45000 Orléans	mimo1956@orange.fr 06.08.49.00.45
7	BAZAIGES Le Carroir des Landes	09/07/2023	du 5 JUIN au 26 JUIN	du 27 JUIN au 4 JUILLET	Auto terre val de creu Double trophée Centre Auvergne	Mr Eric Perrot 3 bis rue du stade 36270 Eguzon	eric.perrot0@orange.fr 06.77.01.10.96
8	SAULNAY 2	23/07/2023	du 19 JUIN au 10 JUILLET	du 11 JUILLET au 19 JUILLET	ASSOCIATION BUGGY SEGY	Mme Corine Leboeuf 31 rue de la Gare 36360 Lucy le male	leboeuf.corinne@wanadoo.fr 06.08.48.08.75
9	CHOUE circuit des Vaulions	03/09/2023	du 01 AOUT au 21 AOUT	du 22 AOUT au 30 AOUT	TMC Team Martinet Compétition	Joel Martinet 7 rue de la Fonderie 41100 Saint Quen	joel.martinet@cegetel.net 06.72.32.71.86
10	SOUGY	10/09/2023	du 07 AOUT au 28 AOUT	du 29 AOUT au 6 SEPTEMBRE	Ecurie d'Orleans	M Pascal Perdereau 174 Domecv 45520 Huetre	perdereau45520@gmail.com 06.30.45.70.66
11	AINAY LE CHÂTEAU	24/09/2023	du 21 AOUT au 11 SEPTEMBRE	du 22 SEPTEMBRE au 20 SEPTEMBRE	club loisirs mécanique Double trophée Auvergne Centre	Christian Gouvon 3 Route de lussv 18130 Vornay	Christian.gouvon23@orange.fr 06.21.14.77.28
1	ENDURANCE A CHAPELLE VICOMTESS	4 et 15/10/ 2023	du 1 SEPTEMBRE au 4 OCTOBRE		TMC et DTTA	Michael Martinet 6 rue du Sérourd 41100 Naveil	shumi.martinet@free.fr 06.74.93.57.03
1	PRECONTRÔLE SOUGY	18/19 mars 2023	PRECONTROLE OBLIGATOIRE		Horaire précontrôle		
2	VILLEGUIN	01/02 Avril/2023			roulage le 18et 19 Avril		ecurie d'Orléans
1	FINALE NATIONALES NATIONAL KART				roulage le 1 et 2 Avril		VAP+IAP
2	NATIONAL AUTO						

11. LISTES ET COORDONNEES DES CLUBS ET ATTRIBUTION DES NUMEROS

AUTO TERRE BRENNOU SAULNAY(ATB) / Numérotation des véhicules : 01 à 49

Claude BRUNEAU – 14 rue des échelles-36320 Villedieu sur Indre

TEL : 0689758675

bruneau.claude809@orange.fr

LEVROUX AUTO POURSUITE(LAP) / Numérotation des véhicules : 50 à 129

Fabrice MARTINON – 14 av du 8 Mai - 36100 ISSOUDUN

TEL : 06 77 93 19 86

fab.pat36@gmail.com

AUTO TERRE COMPETITION (ATCC) / Numérotation des véhicules : 130 à 149

Sébastien MOULINS

TEL : 06 60 41 82 02

Pneus.meca@wanadoo.fr

MECADRENALINE EVENT(ME) / Numérotation des véhicules : 150 à 174

Jean-Marie DELETANG – 62 rue des Madrons- 36000 CHATEAUROUX

TEL:0686733083

jean-marie.deletang444@orange.fr

4L SULLY / Numérotation des véhicules : 175 à 199 / 4L SULLY

Moustapha ABLEKIMOGLU – 89 routes de Sully – 45600 VIGLAIN

TEL : 02 38 37 23 66

fred.mous@orange.fr

ASS BUGGY SEIGY(2CV BUGGY)/ Numérotation des véhicules : 250 à 299

Corine LEBOEUF - 31 rues de la Gare - 36360 LUCAY LE MALE

TEL : 02 54 40 42 24

leboeuf.corinne@wanadoo.fr

AUTO TERRE DU VAL DE LOIRE(ATVL) / Numérotation des véhicules : 300 à 349

Christian MONTENEGRO– 48 rue des Closiers – 45000 ORLEANS

TEL : 02 38 43 30 64

mimo1956@orange.fr

DROUE TOUT TERRAIN AVENTURE(DTTA) / Numérotation des véhicules : 350 à 374

Éric JOURY – Les Marchais – 41270 DROUE

TEL : 02 54 80 56 61

ericjoury@yahoo.fr

AUTOCROSS VAL DE BRAYE(VBAC) / Numérotation des véhicules : 375 à 399

Sébastien BRETON-1 rue mimosas-41360 Epuisay

TEL:0681040074

breton.martin-is@orange.fr

TEAM FEUILLADE ISSOUDUN(TFI) / Numérotation des véhicules : 450 à 499

Jacky FEUILLADE – Z.I. de la Limoise – 36100 ISSOUDUN

TEL : 06 15 51 12 07

jacky.feuillede@wanadoo.fr

AUTO TERRE VALLEE DE LA CREUSE(ATVC) / Numérotation des véhicules : 500 à 549

Éric PERRROT- 3 bis rue du stade– 36270 EGUZON

TEL : 0677011096

eric.perrrot0@orange.fr

KART CROSS MONTOIRE(KCM) / Numérotation des véhicules : 550 à 574

David DESOEUVRE -la vigne -41800 Montrouveau

TEL:0616760334

contact@tdrcompedition.com

TEAM MARTINET COMPÉTITION(TMC) / Numérotation des véhicules : 600 à 619

Joël MARTINET – 7 rue de la Fonderie – 41100 SAINT OUEN

TEL : 02 54 77 36 42

joel.martinet@cegetel.net

ÉCURIE DU GIENNOIS(EDG) / Numérotation des véhicules : 620 à 649

Philippe LEWANDOWSKI -570 rue des grandes vignes – 45500 St Martin sur ocre

TEL : 0619211259

ecuriedugiennois@gmail.com

AUTO TERRE DU LOCHOIS(ATL) / Numérotation des véhicules : 650 à 675

Éric VOISIN - 7, Allée du Grand Clos - 37600 St JEAN-St GERMAIN

TEL : 06 13 25 63 70

atd137@hotmail.fr

LE LOIR AUTO CROSS(LLAC) / Numérotation des véhicules : 700 à 749

Alex MEAN – 42 rue de l'Ormeau – 41800 MONTOIRE/LOIRE

TEL : 02 54 85 21 17
alex.mean@orange.fr

AUTO CROSS CLUB NEUILLÉ PONT PIERRE(ACCNPP) / Numérotation des véhicules : 750 à 799
POILVILAIN Patrick le Moulin d'Abas37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER
[TEL:0662062440](tel:0662062440)
accnpp@orange.fr;patrick.poilvilain@techni-chaud37.fr

ÉCURIE ORLÉANS(EO) / Numérotation des véhicules : 800 à 849
Pascal PERDEREAU – 174 Domecy – 45520 HUETRE
TEL : 06 30 45 70 66
perdereau45520@gmail.com

POURSUITE SUR TERRE CENTRE VAL DE LOIRE (PSTCVL) / Numérotation des véhicules : 950 à 999
Jacques JOUGLAS – 7 rue de la poste -36290 Paulnay
TEL:0760420964
pstcvl@gmail.fr